



Décision n°2022-02-UM, portant nomination de Monsieur Yves CORREC,  
en qualité de Directeur Général des Services Adjoint,  
chargé du Patrimoine Immobilier, de la Logistique et de l'Hygiène et Sécurité

**Le Président de l'Université de Montpellier**

**Vu** la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

**Vu** le code de l'éducation et notamment son article L712-2,

**Vu** le décret n°2021-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts,

**Vu** la délibération n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier.

**DECIDE**

**Article 1 Nomination**

Monsieur Yves CORREC, est nommé en qualité de Directeur Général des Services Adjoint, chargé du Patrimoine Immobilier, de la Logistique et de l'Hygiène et Sécurité de l'Université de Montpellier.

**Article 2 – Durée**

La présente décision prend effet à compter du 3 janvier 2022. Elle prendra fin, au plus tard, à la fin du mandat du Président ou en cas de changement de fonction du délégataire.

**Article 3 – Publicité**

La présente décision fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université de Montpellier et dans les locaux de l'Université.

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2021.

**Le Président de l'Université de Montpellier**

  
Philippe AUGÉ 

**Voies et délais de recours au verso**